



ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE

LIGNES DIRECTRICES — 2025-2026



Mise à jour : Octobre 2025

Financé par le gouvernement du Canada



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme **FrancoZone**, une initiative de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC), vise à élargir l'espace francophone, à accroître la transmission du français, particulièrement au sein de familles exogames, et à valoriser le rôle des femmes dans cette transmission dans les communautés francophones minoritaires à travers le pays.

En ce sens, au cours des deux prochaines années, l'AFFC attribuera des microsubventions de **1 500 \$** afin de soutenir la réalisation d'activités en français portées par une femme ou un groupe de femmes francophones et visant ces objectifs.

Cette initiative répond à un besoin essentiel pour assurer la continuité du français, tant au sein des foyers que dans la société dans son ensemble, particulièrement dans les familles où l'un des parents doit composer avec le défi de transmettre le français à un enfant dont l'autre parent ne le parle pas. Un enjeu qui est d'autant plus grand lorsque la famille vit dans une province ou un territoire où le français est minoritaire.

En valorisant des projets éducatifs, communautaires et/ou culturels en français qui viennent compléter les sources d'apprentissage traditionnelles, tout en mettant l'accent sur le rôle crucial des femmes dans la transmission de la langue et de la culture francophone, le programme **FrancoZone** contribue au renforcement de l'avenir culturel et de la vitalité des communautés francophones à travers tout le pays.

À ce titre, l'AFFC invite les organismes admissibles à soumettre leur projet, **mené par une femme ou un groupe de femmes francophones**, d'ici le **25 novembre 2025 à 16 h (HE)**, en complétant le formulaire en ligne disponible au francozone.ca dans le cadre de l'appel à projets 2025-2026.

Les initiatives soutenues seront sélectionnées en fonction de leur pertinence, de leur capacité à contribuer au rayonnement du français et à la promotion de la culture francophone, ainsi que de leur potentiel à mobiliser les enfants autour de la langue.

Montants accordés : 1 500 \$/par projet



Critères d'admissibilité — FrancoZone

Pour être admissible, vous devez :

- Être un organisme sans but lucratif offrant des activités en français ou une institution vivant dans un contexte minoritaire dont le siège social est situé au Canada;
- Proposer un projet porté par une femme francophone ou un groupe de femmes francophones exerçant un rôle de leadership ou d'influence dans leur communauté (p. ex. mères, proches aidantes, éducatrices, leaders communautaires, entrepreneures, militantes, bénévoles engagées, conférencières, spécialistes dans leur champ d'expertise, etc.);
- Soumettre une demande de microsubvention en remplissant le formulaire en ligne disponible à travers la plateforme Web francozone.ca.

Objectifs

Les projets soutenus doivent viser — sans s'y limiter — à :

- Valoriser le rôle central des femmes dans la transmission de la langue française;
- Élargir l'espace francophone : créer des moments et des espaces dédiés, ou dynamiser des espaces francophones existants, afin de les rendre plus inclusifs et vivants, tout en favorisant les liens intergénérationnels et communautaires;
- Accroître le taux de transmission du français, particulièrement chez les familles exogames;
- Faciliter la transmission du français au sein des familles, des parents vers les enfants;
- Concevoir et mettre en place des stratégies novatrices pour favoriser la transmission intergénérationnelle du français au sein des familles;
- Mobiliser les familles autour d'activités mettant en valeur la langue et la culture francophones;
- Renforcer la confiance linguistique et culturelle des femmes francophones, en soulignant leur contribution essentielle à la vitalité de la francophonie.



Critères de sélection des projets – FrancoZone

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Le rayonnement du français et la promotion de la culture francophone;
- L'adéquation de la demande avec les objectifs du programme;
- Le leadership féminin impliqué;
- Sa capacité à mobiliser les enfants autour de la langue française;
- Sa portée communautaire et intergénérationnelle;
- Le caractère inclusif et culturel du projet;
- L'impact local durable du projet proposé.

Exemples de projets qui peuvent être soutenus

À titre indicatif, les activités proposées pourraient inclure — sans s'y limiter :

- Formations et ateliers : cours ou classes (p. ex. classe de cuisine, cuisine collective, jardinage, etc.), activités sportives et sociales (p. ex. yoga, danse en famille, club de marche pour favoriser les échanges, etc.), soirées créatives en famille, formations sur des thématiques spécifiques;
- Activités familiales et intergénérationnelles : séances de lecture publiques, café-rencontres en français, journée familiale en français, activités thématiques;
- Discussions et échanges : activités de réseautage, sessions de discussion, discussions sur des enjeux sociaux, cafés-rencontres, conférences, débats ou cercles de parole sur la transmission linguistique et/ou culturelle;
- Création d'espaces sécuritaires : espaces d'échange en français destinés aux femmes et aux familles;
- Ou toute autre activité pertinente, en cohérence avec les objectifs du programme FrancoZone.

* Rappel : Toutes les activités soutenues doivent être animées en français et portées par le leadership d'une femme ou d'un groupe de femmes.



Impacts et retombées attendues

Les activités soutenues dans le cadre du programme **FrancoZone** pourront générer les retombées suivantes — sans s'y limiter :

- La collaboration entre les femmes, les familles, les communautés et les partenaires de la Francophonie afin d'accroître le taux de transfert de la langue française;
- L'épanouissement des communautés francophones par l'élargissement de l'espace francophone occupé par les femmes et les mères;
- La valorisation et la reconnaissance du leadership féminin au sein des communautés francophones;
- Sensibilisation des parents exogames aux enjeux linguistiques et culturels : informer et sensibiliser les parents de familles exogames aux enjeux et aux répercussions du choix de la langue parlée à la maison sur le développement langagier des enfants, ainsi que sur la vitalité et l'affirmation culturelle de la mère dans son identité et son quotidien;
- Renforcement de la vitalité des communautés francophones par des initiatives locales et des projets locaux mettant en valeur la langue française;
- Consolidation de réseaux de soutien et de collaboration entre les différents acteurs francophones grâce à une mobilisation communautaire accrue.

Ces retombées devront être quantifiées lors du rapport final par les indicateurs de rendements suivants :

- Nombre de femmes leaders d'organismes communautaires impliquées dans le projet local proposé;
- Nombre de familles touchées par l'activité;
- Nombre total de personnes rejointes par le projet;
- Nombre total de personnes rejointes par la promotion du projet;
- Renforcement de la confiance des femmes quant à leur capacité à transmettre la langue française;
- Taux de participation et de satisfaction des femmes leaders engagées dans les projets.



Engagements des organismes bénéficiaires – FrancoZone

Les organismes ou institutions sélectionnés s'engagent à :

- Signer l'entente de financement avec l'AFFC et remplir les conditions établies;
- Assurer la visibilité de l'AFFC et du gouvernement du Canada : Intégrer les logos officiels de FrancoZone, de l'AFFC et du gouvernement du Canada dans les outils de communication (affiches, visuels, publications en ligne) de l'activité;
- Réaliser les activités telles que décrites dans le formulaire de demande, dans le respect des objectifs du programme FrancoZone;
- Communiquer rapidement avec l'équipe de coordination du programme en cas de modification importante du projet, de son calendrier ou de ses résultats attendus;
- Réaliser l'activité financée entre le **15 décembre 2025 et le 15 mars 2026**.

Dépenses admissibles

Les microsubventions peuvent être utilisées pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- Cachets d'animatrices, de facilitatrices ou d'artistes
- Achat de matériel ou de fournitures nécessaires aux activités (p. ex. matériel d'animation, livres, articles artistiques, matériel pédagogique)
- Frais de location de salle ou d'équipement
- Honoraires de conférencières ou de panélistes invitées
- Frais de déplacement, de séjour ou de per diem
- Frais de promotion et de communication (p. ex. affiches, graphisme, publications sur les réseaux sociaux)
- Petite collation ou rafraîchissements
- Frais de garde d'enfants pendant les activités (s'il y a lieu)
- Autres dépenses directement liées au projet (sous réserve d'approbation par l'AFFC à travers la demande initiale)



Dépenses non admissibles

- Investissements dans les infrastructures (p. ex. rénovation, achat d'équipement durable ou de bâtiment)
- Dépenses courantes de fonctionnement de l'organisme (p. ex. loyer, salaires réguliers, frais administratifs généraux)
- Dépenses associées à des activités se déroulant à l'extérieur du Canada

Dates importantes à retenir – FrancoZone

- Ouverture de l'appel à projets et mise en ligne du formulaire au www.francozone.ca : **3 novembre 2025**
- Date limite de dépôt d'un projet : **25 novembre 2025 à 16 h (HE)**
- Évaluation des dossiers par l'AFFC (jury de sélection) : **26 novembre au 5 décembre 2025**
- Signature des ententes et expédition des réponses : **Décembre 2025**
- Réalisation des projets : **Entre le 15 décembre 2025 et le 15 mars 2026**
- Date limite de réception des rapports : **15 mars 2026**

Notes importantes :

- L'AFFC versera 80 % du soutien aux organismes sélectionnés à la signature de l'entente et 20 % à la remise du rapport final.
- Les demandes de financement devront être approuvées par un jury de sélection ad hoc de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC).
- L'AFFC accordera les subventions en fonction de la qualité des dossiers soumis et de l'impact anticipé des activités sur les régions où les projets seront réalisés suivant les critères de sélection mentionnés ci-haut.
- Veuillez prendre note que les microsubventions du programme FrancoZone seront attribuées jusqu'à épuisement des fonds disponibles pour l'exercice 2025-2026. Une enveloppe budgétaire distincte sera réservée pour soutenir des projets en 2026-2027 à la suite d'un deuxième appel à projets.
- Pour être admissibles à l'appel à projets 2026-2027, les organismes devront avoir soumis le rapport final d'activité de l'exercice financier précédent.



- Tout demandeur qui engage des dépenses pour son activité, sans avoir reçu une confirmation écrite d'approbation de la microsubvention, le fait à ses propres risques. Aucun remboursement ne pourra être réclamé pour des dépenses engagées avant l'octroi officiel du financement par l'AFFC.

Informations et questions sur le programme

Pour de plus amples informations sur le projet ainsi que sur ses admissibilités, communiquez avec le programme FrancoZone au courriel suivant : francozone@affc.ca.

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) assure la mobilisation et le développement de son réseau pour mieux défendre les droits des femmes francophones et acadiennes et ainsi, créer une société féministe et inclusive.

Lexique :

Le terme « **familles exogames** » désigne des familles dont les membres proviennent de groupes culturels, linguistiques ou ethniques différents ou qui ont des différentes langues maternelles.

Dans le contexte de la francophonie canadienne :

- Une famille exogame peut être composée d'un parent francophone et d'un parent non francophone;
- Les enfants grandissent donc dans un environnement linguistique mixte, où la langue française peut ne pas être la seule ou la principale langue parlée à la maison.

